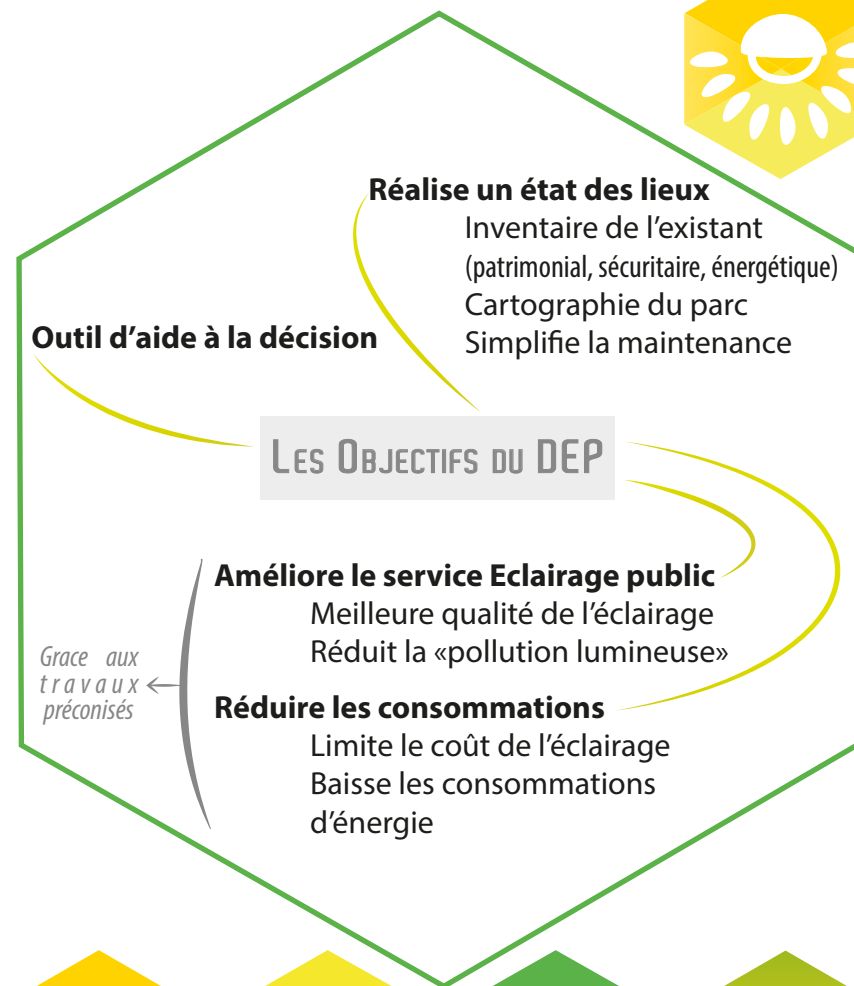
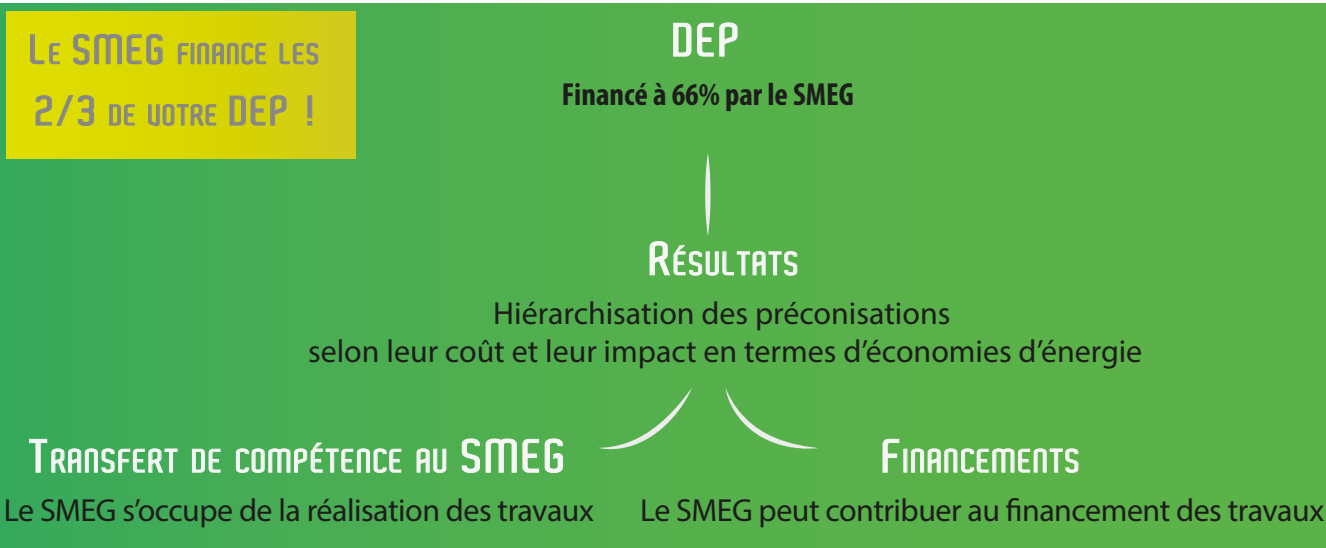
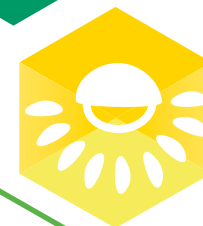
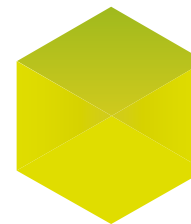


DIAGNOSTIC ECLAIRAGE PUBLIC, INDISPENSABLE POUR VOTRE COMMUNE

Le SMEG permet à tous ses adhérents de réaliser un Diagnostic d'Eclairage Public (DEP) dans leur commune, à moindre coût. Découvrez les nombreux avantages que vous offre cette possibilité, sans aucune condition ni d'autre engagement que la volonté de mettre en oeuvre les préconisations, dans la limite de vos ressources financières.



DES DEP COMPLETS ET OBJECTIFS

Attention, **tous les DEP ne se valent pas**. Certains DEP ont un but principalement commercial et vous incitent à renouveler votre parc lorsque ce n'est pas nécessaire.

Les DEP proposés par le SMEG sont réalisés par des bureaux d'études indépendants, **répondant aux exigences d'un cahier des charges précis élaboré par l'ADEME**.

Le diagnostic permettra à la commune de se positionner sur les divers scénarii qui seront proposés par le SMEG quant à l'Eclairage Public ; et seuls les DEP réalisés par un bureau d'étude indépendant permettront d'obtenir des financements.

Si vous souhaitez transférer votre compétence éclairage public au SMEG, il faudra avoir préalablement réalisé un DEP dans ce cadre.

